Extrait du Démocratie & Socialisme

http://www.democratie-socialisme.fr

Femmes :

« Moi je m'occupe de l'extérieur et ma femme de l'intérieur » David Douillet

- Féminisme -

Date de mise en ligne : mercredi 30 dÃ©cembre 2009

Démocratie & Socialisme

DROIT À L'IVG MENACÉ

De la tentative de suppression des cartes familles nombreuses en passant par la suppression de l'avantage fiscal parents isolés, parents qui, comme chacun le sait, représentent 92 % des mères isolées, ou encore la suppression de la majoration de la durée d'assurance vieillesse des mères de deux ans par enfant, le gouvernement a décidé de taper fort sur les droits des femmes.

FORT mais pas de front, comme le montre l'attaque sans précédent menée contre le droit à l'avortement via la loi Bachelot et l'attaque contre la loi sur la parité via la loi sur les conseillers territoriaux.

La loi Bachelot « Hôpital Santé Territoire » accélère la logique de rentabilité à l'hôpital. Cette politique signifie le démantèlement des structures qui pratiquent les interruptions volontaires de grossesse. Parce que l'avortement est un droit humain fondamental, nous demandons le maintien des structures existantes et l'ouverture de nouveaux lieux dédiés à l'avortement, pour une véritable égalité d'accès pour toutes par une offre de proximité partout en France.

Signez et faites circuler la pétition accessible à l'adresse suivante (signature en ligne possible)
orta.dynalias.org/petition-structures-ivg

FEMMES ET PRÉCARITÉ, UN PLÉONASME !

L'origine de la précarité des femmes et a fortiori du travail des femmes se trouve dans les inégalités flagrantes entre les femmes et les hommes.

En France, malgré toutes les politiques natalistes déguisées ou pas de 1945 à nos jours et contrairement à de nombreux pays de la communauté européenne, les femmes travaillent. Elles expriment ainsi leur volonté d'indépendance. Elles travaillent coûte que coûte mais l'emploi, pour elles, n'est pas un rempart contre la précarité. Des chiffres et seulement des chiffres sortis des bases INSEE pour nous le démonter.

Le temps partiel est devenu pour les femmes un mode d'entrée obligé sur le marché du travail. Les femmes sont en CDD et y restent davantage que les hommes. 80 % des travailleurs à temps partiel sont des femmes. 30 % des emplois occupés par les femmes sont peu qualifiés, contre 19 % pour les hommes. Parmi les 5 millions de salariés peu qualifiés, 61 % sont des femmes. Le temps partiel y représente 29,8 % des emplois occupés par des femmes, contre 5,4 % pour les hommes. Elles sont majoritaires dans les emplois non qualifiés (78 %) et peinent à obtenir deux jours de repos consécutifs. La loi sur le travail du dimanche les pénalise encore plus car elle concerne près du tiers des employés non qualifiés.

Que dire de la situation des femmes immigrées très éloignées du monde du travail, qui en cas de séparation se retrouvent sans droits aucuns ?

Le coeur de la précarité est là dans cet emploi instable, mal rémunéré et discontinu qui se reflète dans les salaires (27 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes) et par conséquent sur le niveau des retraites. La moyenne des pensions des femmes retraitées est de 42 % inférieure à celle d'un homme et cette moyenne avoisine à 10 euros près le seuil de pauvreté.

Copyright © Démocratie & Socialisme

Virginie Houadec, Secrétaire fédérale aux droits des femmes, PS 31

LES FOSSOYEURS DE LA PARITÉ

La loi sur la parité est une loi sans précédent autant en France que dans le reste du monde.

Aujourd'hui cinq pays l'ont dupliquée. Le mouvement « paritariste » a démontré qu'il était non seulement injuste mais contraire à la démocratie que les femmes soient, de fait, interdites d'accès aux instances du pouvoir et par conséquent exclues de penser le bien commun de tous et de toutes.

Une loi pionnière en danger

Le projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux, proposant le scrutin uninominal à un tour pour 80 % d'entre eux, présente un risque important de régression en matière de parité entre les femmes et les hommes. Il aura pour conséquence quasi-mécanique d'exclure les femmes des responsabilités départementales et régionales et remet en question la parité des exécutifs régionaux pourtant garantie par la loi de janvier 2007.

Les femmes représentent 53% du corps électoral. Dans les scrutins uninominaux où ne s'applique pas la loi sur la parité, leur part est moindre. On compte ainsi :

- 18,5 % de députées,
- 21,9 % de sénatrices, et seulement 15,8% de sénatrices élues en 2008 parce que le rétablissement en 2003 du scrutin majoritaire dans les départements élisant trois sénateurs a limité les avancées de la parité au Sénat,
- 12,3 % de conseillères générales,
- 13,8 % de l'ensemble des maires.

A l'inverse, les scrutins de listes, où s'applique la loi sur la parité, donnent une proportion de femmes plus conséquente :

- 47,6 % de conseillères régionales,
- 43,6 % de députées françaises au Parlement européen,
- 35 % de conseillères municipales.

On le voit bien, la loi sur la parité tend vers un équilibre même si elle ne permet pas encore une égale représentation entre les femmes et les hommes.

Le constat est évident : le scrutin uninominal est anti-paritaire ; les femmes sont toujours sacrifiées par les formations politiques.

Contre les dangers du scrutin uninominal à un tour quant au respect de la parité, une pétition est désormais en ligne :

- www.egalitee.fr/petition200911.php
- www.parite-en-danger.org

Constance Boughôn, article paru dans la revue *Emancipation*

TÂCHES MÉNAGÈRES : 80% POUR MADAME, 20% POUR MONSIEUR

C'est David Douillet qui l'a dit sur France 2 : « Moi, je m'occupe de l'extérieur et ma femme c'est l'intérieur » et l'INED dans son étude des relations familiales et intergénérationnelles (Erfi) confirme.

L'INED, a interrogé les mêmes couples en 2005 et 2008 sur la répartition des tâches ménagères et leur degré de satisfaction.

En 2005, parmi les femmes âgées de 20 à 49 ans, 8 sur 10 déclarent s'occuper « toujours » ou « le plus souvent » du repassage, 7 sur 10 de la préparation des repas, et la moitié de l'aspirateur et des courses d'alimentation. La naissance d'un enfant accentue ces déséquilibres puisqu'en 2008, 38 % des femmes qui ont eu une naissance entre 2005 et 2008 et pour qui la répartition d'au moins trois tâches a évolué en leur défaveur, expriment une insatisfaction plus forte qu'en 2005.

Pour en savoir plus : *Bulletin mensuel d'information de l'Institut National d'Etudes Démocraphiques.* Novembre 2009, numéro 461.

Copyright © Démocratie & Socialisme